

Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le 16.10.2024

ID : 005-200049203-20241015-2024\_59AG-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2024

**OBJET : 2024-59AG TE05**

**Société Hydroélectrique de l'Eysalette – Emprunt pour la souscription d'obligations convertibles**

Nombre de membres en exercice	59
Nombre de membres présents	27
Nombre de membres présents en distanciel	5
Nombre de voix délibératives	34
Nombre de pouvoir	0
Nombre de suffrages exprimés :	
<input checked="" type="checkbox"/> Pour	34
<input checked="" type="checkbox"/> Contre	0
<input checked="" type="checkbox"/> Abstention	0
<input checked="" type="checkbox"/> Ne prend pas part au vote	0
Date de la convocation	02-10-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze octobre à 14h30, les membres composant le comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 convoqués par son Président à Chorges, se sont réunis, en format présentiel, sous la présidence de M. DOU Jean Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

**Etaient présents** : CHANFRAY Corinne, DELBANO Jean Michel, SENNERY Pierre, LOISEAU Fabrice, GONNET Michel, PIQUEMAL Michel, BOREL David, GOURY Dominique, WADIER Hervé, CHALLOT Serge, GAUCHE Joël, LEYDON Louis, LAURENS Alain, AMOURIQ René, ROSA Raymond, MAGNE Jean Claude, CHEVAL Jérôme, NICOLAS Gérard, BACHENET Claude, DOU Jean Claude, VANNIER Olivier, BILLON TYRARD Jacques, ARNOUX Frédéric, MIOULANE Louis, BETTI Alain, VERRIER Jean Luc, BOREL Daniel.

**Etaient en distanciel** : BICAIS Jean Jacques, CLAEYMAN Jean Pierre, TARDY Lionel, MILLE SCHAACK Françoise, PUY Hervé.

**Soit onze collèges représentés par trente-deux délégués sur onze collèges ayant cinquante-neuf délégués.**

**Etaient excusés** : SARRAZIN Bruno, ALLUIS Jean Luc, MAULLIER Régis, PARAVISINI Charles, JEHAN Frédéric, PRAT Jean Denis, FEUTRIER Lucie, DEVEVEY Joseph, BLANC Renaud, BRIOULLE Jean Pierre, FRISON Michel, SANCHEZ Alain, SEMIOND Philippe, AUBEPART André, JOANNET Michel, DELAUP Luc, CREMILLIEUX Gilles, GANDOIS Jean Pierre, VOLLAIRE Pierre, BERAUD Josiane, MONTABONE Michel, ARNAUD Jean Michel, BERAUD Michel, DESCHAMPS Sophie, SAUMONT Catherine, CESTER Francis, MICHEL Gérard, BONNAFFOUX Joël, GUET Claude, LEMONNIER Kevin, CRAISSE Damien, VOIRON Vincent, DURAND Christian, FONS Olivier, PIC Jean Pierre, DOMMANGE Alain.

**Assistés de** : TAIX Marylin, Directrice du Service Technique ; DENYS Eric, Responsable financier ; PEYRON Magali, Secrétariat direction ; RICOU Audrey, Secrétariat général ; FARDELLA Cyrille, Responsable agence Nord ; EMOND Ludovic, Responsable agence Centre ; ANDRE Clément, Responsable agence Sud.

**Secrétaire de séance** : GOURY Dominique

ZA La grande île Nord  
491 Rue des Pins  
05230 CHORGES  
Tél : 04 92 44 39 00  
secretariat@syme05.fr

[www.syme05.fr](http://www.syme05.fr)

Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le 16-10-2024

ID : 005-200049203-20241015-2024\_59AG-DE

**OBJET : 2024-59AG TE05**

**Société Hydroélectrique de l'Eysalette – Emprunt pour la souscription d'obligations convertibles**

Vu le Code du Commerce,

Vu le Code de l'énergie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Statuts de Territoire d'énergie Hautes Alpes SyME05 (ci-après dénommé le Syndicat),

Vu la délibération n°2020-30AG du 23 octobre 2020 pour autoriser le Président du Syndicat à procéder à la réalisation des emprunts,

Vu la délibération N°2022-79AG du 7 décembre 2022 portant constitution d'une société anonyme pour développer des projets hydroélectriques sur la commune des ORRES,

Vu la délibération n°2023-49AG du 5 juillet 2023 portant sur la prise de participation à la société par action simplifiée « SOCIETE HYDROELECTRIQUE DE L'EYSSALETTE » (ci-après désignée SHE),

Vu la délibération 2024-17AG TE05 du 25 mars 2024 actant un emprunt obligataire entre SHE et le Syndicat,

Le Président expose :

Pour financer la phase de construction de la centrale hydroélectrique implantée sur le torrent de l'Eysalette sur la commune des « Orres », la SOCIETE HYDROELECTRIQUE DE L'EYSSALETTE a mis en place un emprunt obligataire entre elle et les associés de la société pour couvrir la part de fonds propres nécessaires à la contractualisation d'un emprunt par la SHE.

Dans ce cadre, le Syndicat a souscrit pour 415 531 € d'obligations convertibles qu'il faut financer par un emprunt.

**Après en avoir délibéré, et après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales proposées par le Crédit Agricole Alpes Provence, le comité syndical :**

- **Contracte** auprès du Crédit Agricole Alpes Provence un emprunt de 415 531 €

Caractéristique de l'emprunt :

Objet : acquisition d'obligations convertibles de la société SHE

Montant du capital emprunté : 415.531,00€

Durée d'amortissement : 10 ans

Taux d'intérêt : 3,25%

Frais de dossier : 0,15% du montant emprunté

Profil amortissement : échéances constantes

Périodicité retenue : trimestrielle

Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité de 2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an susdits.

Le Secrétaire de séance,  
Dominique GOURY

